



# PEDIATRIE.

## Troubles des apprentissages.

Docteur **Benoît MARTINEZ**

CLINIQUE CLAUDE BERNARD

1, rue du Père Colombier 81000 ALBI

☎ 05 63 77 79 79 (appels entre 12h et 14h)

Madame, Monsieur,

Vous venez de prendre rendez-vous avec le Docteur MARTINEZ pour les difficultés scolaires de votre enfant.

Avant la première consultation, lisez attentivement cette fiche **INFOS pour PARENTS**, car elle vous explique comment préparer ces consultations.

Amenez le **Carnet de santé**, les derniers **bilans** effectués (**en version papier**, photocopies non nécessaires) par exemple **en orthophonie, psychomotricité, ergothérapie, orthoptie et psychométrie (test de QI)**. Amenez aussi les éventuels **bilans auditifs ou visuels** réalisés, la dernière ordonnance de **lunettes**, ainsi que les **bulletins scolaires** les plus récents, les équipes éducatives ou GEVASCO de l'école. Amenez enfin les courriers médicaux si vous en avez.

Par ailleurs, téléchargez sur le même site [<https://benoit.martinez.docvitae.fr/>] le **QUESTIONNAIRE**, remplissez-le et amener-le le jour de la consultation.

## **Aucun document ne doit être transmis par mail.**

Enfin, si vous êtes bénéficiaire de la CMU ou CSS, il vous faut télécharger le 3<sup>ème</sup> fichier « **CMU ou CSS** » que vous devez signer et **renvoyer dès maintenant** au Cabinet de Pédiatrie, 1 rue du père Colombier 81000 ALBI.

Cette première consultation permettra de mieux cerner les difficultés scolaires de votre enfant avec un interrogatoire minutieux, un examen clinique, l'analyse des bilans déjà réalisés et la prescription d'éventuels examens complémentaires utiles pour votre enfant. Vous devrez peut-être prendre un autre rendez-vous de consultation pour analyser ces **examens complémentaires**, expliquer des différents **diagnostics**, thérapeutiques et **prises en charge** à coordonner, ainsi que toutes les autres mesures à prendre dans l'intérêt de votre enfant. A l'issue de ces consultations, un compte-rendu écrit (une **synthèse**) vous sera remis en mains propres.

*La présence des 2 parents est vivement souhaitée, mais non obligatoire. En revanche, la présence de l'enfant obligatoire à toutes les consultations.*

Vous ne recevrez pas de SMS vous confirmant votre rendez-vous. Mettez une alarme sur votre smartphone. Nous insistons sur la nécessité de ne pas manquer votre rendez-vous. Etant donné la forte demande pour ces consultations très précieuses, en cas d'absence non excusée **au moins 8 jours à l'avance**, nous ne serons malheureusement plus en mesure de vous proposer un autre rendez-vous.

**NB :** les autres problèmes pédiatriques de l'enfant ne pourront pas être abordés au cours de ces consultations, mais pourront être traités sur demande à l'occasion d'autres consultations pédiatriques ou allergologiques dédiées.

Toute rédaction de certificat nécessite une consultation spécifique en présence de l'enfant et d'un ou deux parents.

Vu la charge de travail, le Dr MARTINEZ ne répond à aucun mail.

## **NOTE IMPORTANTE à propos des HONORAIRES.**

Les deux premières consultations donnent lieu à des honoraires de **60 €** chacune (**CB non acceptée**). N'oubliez pas votre **carte vitale** pour pratiquer le tiers-payant. Sur ces 60 €, vous serez remboursé **20.74 €** par votre **mutuelle et non par l'Assurance Maladie**. Le complément exceptionnel de 39.26 € vous sera remboursé par votre mutuelle en fonction du contrat souscrit. Sur demande, une facture détaillée peut vous être délivrée. Ces compléments d'honoraires disparaissent à partir de la 3<sup>ème</sup> consultation. Ils sont liés aux tarifications inadaptées de la Sécurité Sociale pour ce genre de consultations très longues, complexes et spécifiques. Les patients bénéficiaires de la **CMU ou CSS** ne règlent que **40 €** s'ils amènent leur carte vitale à jour afin de pratiquer le tiers-payant.

En vous remerciant pour votre participation.

Bien cordialement.

**Dr Benoît MARTINEZ**